

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : TAMA NO TE TAIROTO

Numéro SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | w | 6 | p | 1 | 0 | 0 | 9 | 7 | 5 | 1 | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Le développement de l'application a impliqué, de définir la liste des espèces à intégrer, la conception graphique de l'interface utilisateur en impliquant les observateurs pour assurer une interface adaptée aux utilisateurs et une meilleure adoption de l'outil. Ensuite la phase de développement digital de l'application avec les fonctionnalités de collecte et d'analyse des données a été réalisé par une équipe de développeur. Des tests ont été menés avec un groupe pilote d'observateurs et des améliorations ont été apportées en fonction des retours utilisateurs. Le déploiement de l'application a grande échelle a été réalisé en mettant l'application sur les plateformes tel que GooglePlay et l'App Store. La phase de déploiement a nécessité la mise en place d'une campagne de communication à travers divers supports (article web et article de presse, vidéo de communication, post sur les réseaux sociaux).

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

En février 2025, l'application Tama no te tairoto comptait 114 utilisateurs actifs ayant enregistré au moins 1 observation de reproduction.

Les utilisateurs identifiés sont localisés en Polynésie, aux îles Cook, aux Samoa américaines, à Fidji, en Nouvelle-Calédonie, en Indonésie, aux Philippines, à l'île de la Réunion, à l'île Maurice, à Mayotte, aux Seychelles, en Tanzanie, au Kenya, aux Maldives et à Madagascar.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

- Création et développement de l'application de février 2024 à novembre 2024 en Polynésie.
- Le déploiement de l'application sur les principales plateformes GooglePlay et AppStore a été fait en novembre 2024.
- Plusieurs mises à jour de correction des bugs et amélioration de l'application ont été faites entre novembre 2024 et janvier 2025.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Tous les objectifs à court terme de l'action ont été atteints à savoir :

- Disposer d'un outil numérique facilement accessible et utilisable par le grand public pour reporter les observations de pontes de coraux et autres animaux du lagon.
- Utiliser l'application comme outil principal pour l'enregistrement des observations de pontes des Porites rus dans le cadre du projet de coordination mondiale "Connected by the Reef".
- Identifier les lieux et période de reproduction des autres animaux que le Porites rus.
- Sensibiliser le grand public sur ces phénomènes de reproduction des animaux du lagon.

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	0	0		70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	2500	3122	125
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation²	21000	22123	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0		- OFB Te Me Um	15000	15000	100
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	23500	25245	107	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21000	21597	103	-			
Publicité, publication	2500	3648	146	Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	0	0					
Rémunération des personnels				Autres établissements publics	3000	2933	98
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				Fondation PEW	3000	4190	140
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	23500	25245	107	Total des produits	23500	25245	107
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	3000	3000	100	87 - Contributions volontaires en nature	3000	3000	100
860- Secours en nature				870- Bénévolat	3000	3000	100
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	3000	3000	100	875- Dons en nature			
TOTAL	26500	28245	107	TOTAL	26500	28245	107
La subvention de...15000...€ représente 59.41.770648.% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Aucune charge indirecte a été affectée à l'action

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Le budget final est supérieur au budget prévisionnel principalement du au coût de production de vidéo de promotion et de tutoriel d'utilisation de l'application qui était supérieur aux prévisions.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

La conceptualisation de l'application a été réalisé par plusieurs membres bénévoles de l'association et la mise à disposition à titre gracieux des photos d'identification des espèces pour l'application.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 04/03/2025..... à Vairao.....

Signature



⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »